

RÈGLEMENT 712-2024

Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Abeilles, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de l'avenue des Abeilles;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 6 377,99 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-435

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 712-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Abeilles, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de l'avenue des Abeilles, désignée rue privée, pour un montant total de 6 377,99 \$ (coût net) pour une période de trois ans, réparti comme suit : 2 126 \$ pour la saison 2024-2025, 2 126 \$ pour la saison 2025-2026 et 2 126 \$ pour la saison 2026-2027, le tout tel qu'il appert à la soumission de Raymond Poitras en date du 21 juin 2024, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un immeuble bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le plan désignant le bassin de taxation est illustré à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 712-2024 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 19 août 2024

Adoption du projet de règlement :

Le 19 août 2024

Adoption du règlement :

Le 16 septembre 2024

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

Municipalité de Chertsey

Secteur sélectionné sur la carte

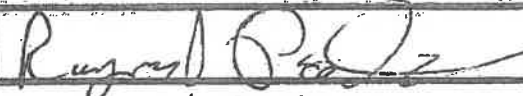
Liste des dossiers

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage	Profondeur	Superficie	Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble		
1 7502-18-7507-0-000-0000	SABOURIN YVAN 200 AVENUE DES ABEILLES Lot(s) rénové(s) : 3901722 Ancien(s) lot(s) : P 7-A-0C-02 ✓	28.48	m 72.90	m 2519.90	m ²	1	136 400	19 300	155 700	
2 7502-18-6243-0-000-0000	BOUCHARD PIERRE 190 AVENUE DES ABEILLES Lot(s) rénové(s) : 3901720 Ancien(s) lot(s) : P 7-A-0C-02 ✓	30.48	m 35.27	m 1068.60	m ²	1	81 100	11 200	92 300	
3 7502-18-1674-0-000-0000	LEBLOND CHANTAL AVENUE DES ABEILLES Lot(s) rénové(s) : 3901718 Ancien(s) lot(s) : P 7-A-0C-02 ✓	112.41	m 30.48	m 3107.20	m ²	0	0	21 100	21 100	
4 7502-09-1826-0-000-0000	LASCELLES JEAN-CLAUDE 561 AVENUE DES ABEILLES Lot(s) rénové(s) : 3901734 Ancien(s) lot(s) : P 6-A-0C-02 ✓	44.20	m 22.86	m 999.40	m ²	1	21 800	10 500	32 300	
5 7502-19-4203-0-000-0000	SAINT-PIERRE JOSEE 480 AVENUE DES ABEILLES Lot(s) rénové(s) : 3901713 Ancien(s) lot(s) : P 7-A-0C-02 ✓	36.45	m 30.48	m 991.00	m ²	1	164 300	10 400	174 700	
6 7502-18-8376-0-000-0000	MARTEL MICHEL 180 2E RANG OUEST Lot(s) rénové(s) : 3901716 Ancien(s) lot(s) : 7-A-49-0C-02 ✓	30.48	m 60.96	m 1676.60	m ²	1	79 600	16 400	96 000	
Nombre de dossiers: 6						Grand total:	5	483 200	88 900	572 100

TABLEAU DE PRIX

Qté	DESCRIPTION	Prix unitaire 2024-205	Prix unitaire 2025-2026	Prix unitaire 2026-2027	TOTAL
215 mètres	Rue des Sables	2500. \$	2500. \$	2500. \$	7,500.00 \$
115 mètres	Rue Alain	1800. \$	1800. \$	1800. \$	5,400.00 \$
330 mètres	Avenue Iris	2350. \$	2350. \$	2350. \$	7,050.00 \$
90 mètres	Avenue des Arlequins	1300. \$	1300. \$	1300. \$	3,900.00 \$
30 mètres	Avenue des Ramiers	800. \$	800. \$	800. \$	2,400.00 \$
65 mètres	Rue des Pervenches	1150. \$	1150. \$	1150. \$	3,450.00 \$
100 mètres	1 ^{er} Avenue	1600. \$	1600. \$	1600. \$	4,800.00 \$
165 mètres	2 ^e Avenue	2000. \$	2000. \$	2000. \$	6,000.00 \$
165 mètres	4 ^e Avenue	2025. \$	2025. \$	2025. \$	6,075.00 \$
150 mètres	5 ^e Avenue	2025. \$	2025. \$	2025. \$	6,075.00 \$
83 mètres	Rue du Cerf	1300. \$	1300. \$	1300. \$	3,900.00 \$
160 mètres	Avenue des Abeilles	2025. \$	2025. \$	2025. \$	6,075.00 \$
		SOUS-TOTAL			62,625.00 \$
		T.P.S. (5% sur le montant du sous-total)			3,131.25 \$
		T.V.Q. (9,975% sur le montant du sous-total)			6,246.84 \$
		GRAND TOTAL			72,003.09 \$

Le signataire affirme être valablement autorisé à signer le présent document. Il affirme et accepte avoir lu et s'engage à respecter les engagements du fournisseur de services joints au présent document.

Signature	
Nom en lettres moulées	Raymond Poitras
Date	21 Juin 2024

ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR DE SERVICES

Prix

Le fournisseur de services s'engage à honorer son prix pour toute la durée du contrat et ce, jusqu'à complète exécution. Toute facturation supplémentaire non identifiée à la page 3 du présent document doit être préalablement autorisée par un représentant de la Municipalité sous peine de refus de paiement par cette dernière.

Coût 24-25 - 2025,00
 TVQ 50% 101,00

2126,00 / 6 emplacements (bâtiment vacant)
 = 354,33 \$



Chertsey

Des montagnes de possibilités

No de contrat: G24-015

DEMANDE DE PRIX

DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU SECTEUR 04 2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027

DÉSIGNATION LEGALE DU FOURNISSEUR DE SERVICES	
Raison sociale	
Adresse du siège social	16200 Route 335 chertsey, J0K 3K0
Téléphone	Bureau : 450 882 4888
	Cellulaire : 450 751 0949
Télécopieur	
Adresse pour fins de correspondance	16200 Route 335 chertsey, J0K 3K0
Personne autorisée et responsable du contrat	Raymond Poitras
Fonction	Propriétaire
Courriel	rayexcavation@hotmail.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 826083495 RT0001
	TVQ : 1044304879 TQ0002
Numéro d'entreprise du Québec	2276286830
Date	21 Juin 2024

Veillez compléter et retourner cette section du formulaire si vous ne désirez pas participer à la demande de prix.

- Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande;
- La demande est hors de notre champ d'expertise;
- Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
- Autre : (veuillez indiquer la raison)

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Olivier Sicard au 450-882-2920 poste 2240.

